

Sébastien Deshayes, adjoint au maire en charge des travaux et Laure Sirguy, élue référente, ont travaillé sur une étude concernant l'aménagement extérieur de la Halle des sports avec pour objectifs, l'aménagement, la gestion et la réglementation des eaux pluviales. Rencontre.

Quels sont les objectifs de cet aménagement ?

« C'est avant tout créer un espace de vie agréable répondant aux besoins des habitants et des usagers tout en prenant en compte la gestion future de ce site comme l'entretien notamment. Nous avons pour objectif de réaménager le parking, le terrain vague en terrain de foot, de planter des arbres, de rénover le terrain de pétanque, de tennis et la voie de service, de créer un parc à vélo et un bassin de rétention aérien paysager ».

Quels seront les principes d'aménagement ?

« Nous souhaitons créer un cheminement piétonnier avec la suppression des trottoirs existants avec un revêtement coloré pour différencier parking et zone piétonne. Nous conserverons les arbres existants. Pour le terrain des boules, nous envisageons de créer un mur avec assise et renouveler le réseau éclairage avec un enfouissement du réseau et le remplacement des candélabres ».

Pourquoi la création d'un bassin de rétention est-il nécessaire ?

« Le projet n'est pas soumis à déclaration loi sur l'eau mais doit dans tous les cas, respecter la réglementation du code de l'environnement. L'enjeu est donc de maîtriser l'impact sur le milieu hydraulique et d'envisager des mesures compensatoires pour limiter les risques d'inondations, de pollutions diffuses, de ne pas dégrader la fonctionnalité écologique du site et surtout de canaliser nos eaux pluviales ».

Pour toutes informations complémentaires, contactez la mairie au 04 77 94 05 21.

L'aménagement extérieur de la Halle des sports à l'étude

Écrit par DA FONTE VALERIE
Mardi, 14 Mars 2017 09:00 -



Laure Sirguy, élue référente et Sébastien Deshayes, adjoint au maire en charge des travaux.